

17h00 : Accueil des participants.

17h15 : Ouverture et présentation de la formation

Michel GRAMBERT – Président de la Charte Forestière Ubaye - Pays de Seyne

17h30 : Le régime forestier : rôles et responsabilités respectifs de l'élu et de l'ONF en matière de commercialisation

Intervenant : Communes forestières
Echanges / Débat

17h50 : La filière forêt-bois et ses enjeux :
Rappel sur les circuits de transformation du bois
Etat des lieux de la filière locale

Intervenant : Communes forestières / CFT Ubaye Pays de Seyne
Echanges / Débat

18 h 10 : Les intérêts et enjeux d'une coupe de bois pour les communes

Intervenant : Communes forestières
Echanges / Débat

18h 30 : De la coupe à la mise en vente : le rôle de l'élu dans le processus de commercialisation

Intervenant : ONF
Echanges / Débat

19h00 : Choisir le mode de vente le mieux adapté aux attentes de la commune / perspectives dans le cadre de la Charte Forestière

Intervenant : Communes forestières / CFT Ubaye Pays de Seyne
Echanges / Débat

20h00 : Le cas particulier de l'affouage

Intervenant : Communes forestières
Echanges / Débat

20 h30 : Clôture de la formation

La commercialisation des bois communaux : des enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Le territoire de la vallée de l'Ubaye et du Pays de Seyne est boisé à près de 40 %. Néanmoins, les contraintes liées au territoire, l'altitude et le climat qui limitent la croissance des arbres et la topographie qui limite les possibilités d'accès, rendent difficiles son exploitation et la valorisation de ses bois malgré un tissu d'entreprises locales important.

Dans le même temps, cette forêt productive, majoritairement résineuse et emblématique avec le Mélèze, représente une bonne potentialité de bois sur pied avec plus de 50 % du volume susceptible d'être valorisé en bois d'œuvre.

Sa gestion représente donc un enjeu fort qui doit permettre à la fois la récolte et le renouvellement afin que la forêt assure ses fonctions sociales, environnementales et économiques. Les élus ont donc un rôle majeur pour :

- Garantir une gestion durable de la forêt communale ;
- Affirmer leur rôle décisionnaire dans les modes de vente des bois ;
- Infléchir les stratégies de valorisation des bois du territoire

En tant qu'élu(e) propriétaire de forêt ...

... quel est mon rôle en matière de commercialisation du bois ?

... quels sont les enjeux liés à une coupe de bois ?

... quels sont les outils à ma disposition ?

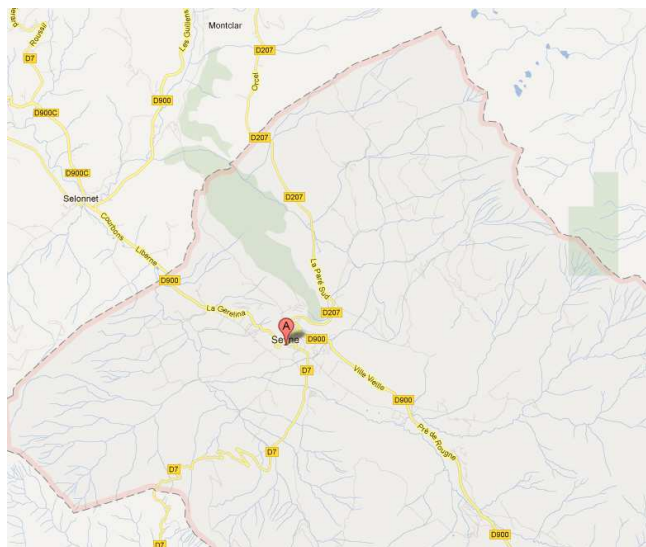
Participation financière

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Lieu de la formation

Maison de Pays – Place d'arme – Seyne Les Alpes (04140)
(au dessus de l'office du tourisme)



Éloïse SIMON, joignable au 06.32.61.81.28, charteforestiere@ubaye.com

LES COMMUNES FORESTIERES des Alpes de Haute Provence

en partenariat avec

**I'OFFICE NATIONAL DES FORETS
et**

LE TERRITOIRE UBAYE – PAYS DE SEYNE

proposent une demi-journée

**« Comment valoriser et
commercialiser au mieux
les bois de ma forêt communale ? »**

Quels sont mes rôles et responsabilités en matière de
commercialisation des bois ?

Quels sont les outils à ma disposition afin de mieux vendre les
produits de ma forêt ?

Venez vous former le mardi 19 juin 2012 à Seyne Les Alpes